



Clôture, haie et mur de soutènement

CLÔTURE, HAIE ET MUR DE SOUTÈNEMENT

REQUÉRANT OU DEMANDEUR

Nom :			
Adresse :			
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Principal :	Secondaire :	
Courriel :			
Propriétaire :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (* Une procuration du propriétaire est requise)		

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse ou lot :			
Code postal :			

ENTREPRENEUR OU EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Exécutant des travaux :	<input type="checkbox"/> Requéant <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Entrepreneur <input type="checkbox"/> Autre :		
Nom de l'entrepreneur :			
Adresse :			
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Bureau :	Cellulaire :	Télécopieur :
# Régie du bâtiment du Québec (RBQ) :	* Vérifier si votre entrepreneur détient la bonne sous-catégorie de licence valide.		
# Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	* Vérifier si votre entrepreneur est inscrit au registre des entreprises.		

ÉCHÉANCE ET VALEUR DES TRAVAUX

Date début des travaux :			
Date fin des travaux :			
Valeur des travaux :	\$	* Le montant doit inclure le coût des matériaux et de la main-d'œuvre avant taxes.	

suite →



MISE EN GARDE:

Il est interdit d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation avant l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suivant le dépôt de la demande peut être nécessaire pour son analyse et l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

**DESCRIPTION ET NATURE DE L'AMÉNAGEMENT**

Type d'aménagement :	<input type="checkbox"/> Clôture → Modèle :	<input type="checkbox"/> Palissade de bois	<input type="checkbox"/> Mailles de fer (<i>frost</i>)	<input type="checkbox"/> PVC
	<input type="checkbox"/> Haie → Essence :	<input type="checkbox"/> Cèdres	<input type="checkbox"/> Autre :	
	<input type="checkbox"/> Muret → Modèle :	<input type="checkbox"/> Blocs décoratifs	<input type="checkbox"/> Blocs de béton	<input type="checkbox"/> Pierres ou briques
Projet :	<input type="checkbox"/> Nouvel aménagement	<input type="checkbox"/> Remplacement	<input type="checkbox"/> Rénovation	<input type="checkbox"/> Démantèlement
Localisation :	<input type="checkbox"/> Cour avant	<input type="checkbox"/> Cour arrière	<input type="checkbox"/> Cour latérale	
Implantation : (Distances des lignes de lot)	Avant : m	Latérale droite : m		
	Arrière : m	Latérale gauche : m		
Dimensions :	Hauteur : m	Longueur : m		
Localisation et hauteur de l'aménagement : (CROQUIS)	Terrain intérieur		Terrain d'angle	

DOCUMENTS À FOURNIR (SELON LE CAS)

- Plan d'implantation à l'échelle d'au moins 1:500 préparé à partir du certificat de localisation, situant la clôture, la haie ou le muret à aménager, les bâtiments existants ainsi que la piscine et ses appareils (filtre, pompe et thermopompe), s'il y a lieu;
- Copie du certificat de localisation;
- Formulaire et documents nécessaires lorsque la demande est soumise au PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale);
- Procuration du propriétaire ou du/des propriétaires voisins (lorsqu'applicable).

* D'autres documents peuvent être requis selon le cas. De plus, le requérant a l'entière responsabilité de faire signer ses plans par un professionnel membre en règle de l'ordre reconnu, en fonction de la loi qui régit leur champ professionnel respectif.

Veillez faire parvenir votre formulaire à info@ville.pontrouge.qc.ca.

Signature : _____

Date : _____